






LYCEES PROFESSIONNELS : LE RECTORAT DOIT NOUS DONNER LES MOYENS DE REUSSIR !

**Pas plus de 24 élèves par classe !
4 000 heures de plus pour les DHG : respect de la loi !**

A l'occasion des 30 ans du bac pro, le ministère communique sur son attachement à la réussite des bacheliers professionnels et au rôle précieux des personnels exerçant dans la voie professionnelle du lycée. Pourtant, l'exclusion des lycées professionnels de l'éducation prioritaire, l'exclusion des PLP de la pondération accordée aux certifiés et agrégés pour leurs heures d'enseignement devant des classes de première et de terminale, comme la suppression des indemnités de CCF sont autant de mesures concrètes qui organisent le déclassement des formations professionnelles en lycée.

D'année en année, la situation se dégrade pour les lycées professionnels de l'académie de Créteil : le non-respect des horaires réglementaires, des IMP ponctionnées sur les heures d'enseignement, les classes à 30 élèves... Nous ne pouvons plus fonctionner ainsi ! Les sections d'enseignement professionnel accueillent et forment pourtant plus d'unE lycéenNE sur trois dans notre académie. Nous ne pouvons continuer plus longtemps à voir les lycées professionnels servir de réservoir de moyens pour combler les déficits que connaît l'académie de Créteil. Nous rappelons notre attachement à ce que partout sur le territoire les personnels et les usagers aient le droit au même service public d'éducation ! Nous demandons :

-  **La mise en place d'un seuil maximal dans toute l'académie de 24 élèves par classe dans la voie professionnelle !** Nous refusons le passage des classes de 24 à 30 élèves dans certaines sections tertiaires et nous demandons à ce que les classes d'ASSP passent à 24 élèves par classe.
-  **L'application des horaires réglementaires pour les sections en bac pro trois ans :** le rectorat vole chaque année près de 4 000 heures d'enseignement aux sections de la voie professionnelle. En allouant seulement, 39,5 ou 40 heures de moyens d'enseignement hebdomadaire par section tertiaire au lieu des 45 heures réglementaires, le rectorat dégrade considérablement les conditions d'enseignement et d'apprentissage ! Cela a un impact sur toutes les filières ! CertainEs élèves de l'académie se voient voler près de 12 semaines de cours sur les 3 ans du cycle bac ! Le rectorat doit respecter la loi.
-  **L'attribution des IMP en plus des DHG** pour que ces IMP qui rémunèrent les missions en dehors du face à face élève ne soient plus financées sur les heures d'enseignement.

JEUDI 31 MARS 2016

10H : RASSEMBLEMENT DEVANT LE RECTORAT DE CRETEIL

MÉTRO CRÉTEIL L'ÉCHAT (LIGNE 8)

13H30 : PLACE D'ITALIE

MANIFESTATION CONTRE LA LOI « TRAVAIL »
